

Le Monde

Article paru le 14 mars 2017

DOSSIER SPÉCIAL

ÉCODDS - L'ÉCO-RESPONSABILITÉ AU QUOTIDIEN

EcoDDS : trier les produits chimiques pour des poubelles « propres »

L'éco-organisme fait campagne pour mobiliser les citoyens autour du tri des ordures potentiellement toxiques pour la santé et la planète

Hauts de plus de 5 mètres, d'énormes bidons de produits chimiques trônent sur les pistes de ski. C'est à La Plagne (Savoie), en pleines vacances de février, qu'EcoDDS a choisi de faire sa première campagne de sensibilisation en montagne. Depuis sa création, en 2012, l'éco-organisme multiplie les campagnes-chocs pour inciter les citoyens à recycler leurs déchets chimiques.

Cet éco-organisme à but non lucratif est dédié aux traitements des déchets diffus spécifiques (DDS), c'est-à-dire aux déchets ménagers susceptibles de contenir des produits à composantes chimiques présentant un risque pour la santé et pour l'environnement (peintures, colles, herbicides, antigels, essence de térébenthine, engrais non organique...).

Ces éléments nécessitent en effet une prise en charge sécurisée. Car jeter les produits chimiques usagés dans les poubelles « classiques » présente plusieurs inconvénients : ils polluent les autres déchets qui pourraient être revalorisés, détériorent l'environnement sur le long terme et présentent un risque pour la santé.

**Peintures, colles,
herbicides,
engrais
non organiques...
Ces éléments
nécessitent une
prise en charge
sécurisée**

Cette filière de gestion des déchets, réservée aux particuliers, est l'une des treize dites « à responsabilité élargie du producteur » (REP), qui rendent les producteurs responsables de la gestion des déchets générés par les produits qu'ils ont mis sur le marché. « Il est indispensable que les fabricants qui vendent des produits s'occupent également de leur fin de vie », explique Pierre Charlemagne, directeur général d'EcoDDS. La première filière, mise en place en 1993, est celle des emballages ménagers (verre, plastique, carton). Depuis, d'autres sont nées : pour les piles usagées, les vieux pneus, ou encore les véhicules hors d'usage.

Aujourd'hui, EcoDDS est géré par 48 actionnaires : des fabricants et des distributeurs soumis à la REP. Pour couvrir les coûts de la collecte et du traitement des DDS, les fabricants incluent une écocontribution dans le prix d'achat des produits. Cette taxe est ensuite reversée directement à l'organisme EcoDDS. « En achetant un produit, vous avez déjà financé son recyclage », rappelle Pierre Charlemagne. « Donc le jeter dans la poubelle classique après son utilisation est un gâchis, pour la planète, mais aussi d'argent. »

Points de collecte ponctuels

L'éco-organisme, agréé par les pouvoirs publics, travaille en partenariat avec les collectivités locales, dont la mission est de mettre en place des infrastructures de collectes et de trier, explique le directeur de l'éco-organisme. Celui-ci récupère ensuite ces produits, les trie de manière plus

spécifique, avant de les brûler. Au total, plus de 4 000 déchetteries sont réparties sur le territoire français. Au début de la mise en place du traitement des DDS, les erreurs de tri étaient fréquentes.

Selon une étude menée par l'éco-organisme en avril 2014 et portant sur 36 tonnes de déchets chimiques, 25 % des déchets placés dans les bacs EcoDDS ne correspondaient pas aux critères de récupération. On y trouvait notamment des produits hors filière, comme des huiles mécaniques, des produits alimentaires ou des aérosols cosmétiques, et des objets ou liquides non identifiés. Aujourd'hui, le taux d'erreur est passé sous les 4%. « Un énorme travail a été effectué en l'espace de trois ans », se félicite le directeur. « Nous avons missionné des formateurs pour les gardiens de déchetterie qui ont eu besoin de s'adapter à cette nouvelle manière de trier. »

Aujourd'hui, EcoDDS récupère environ 31 000 tonnes de déchets par an, soit 86 % des déchets à collecter. « On a déjà fait une grosse partie du chemin », constate Pierre Charlemagne. « Mais il reste beaucoup à faire. » Son organisation travaille sur un dispositif de points de collecte ponctuels pour faciliter le tri en zone urbaine, moins respecté actuellement qu'en zone rurale.

Depuis un an, l'éco-organisme mène donc plusieurs actions sur le terrain, telles que celle de La Plagne. « Nous devons rapidement faire comprendre à l'ensemble des citoyens que ces produits ne doivent pas être conservés ni jetés n'importe comment », résume Pierre Charlemagne. ■

C. TH.